



LCL GPNO

Une
équipe à
votre
écoute



Rentrée Scolaire

2022

Le jour de la rentrée

Vous pouvez prendre le temps nécessaire pour accompagner votre enfant.
S'il entre :

- En maternelle,
- En CP,
- En 6^{ème},
- Change d'établissement en primaire.



L'allocation de rentrée scolaire est versée automatiquement avec la paye du mois d'Août, pour les enfants scolarisés de 3 à 15 ans.

Pour les > 16 ans et < 25 ans : saisir la déclaration sous MySelfRH/Mes démarches/mes avantages, entre le 24 juillet et le 13 Novembre inclus. (Saisie avant le 15 de mois pour un versement sur la paye du mois en cours)

Pour les <3 ans, <6 ans en CP et <11 ans au collège : imprimer «la déclaration annuelle des enfants scolarisés- particularités . »

Enfants de - 3 ans à 5 ans au 31/12, scolarisés	50 €
Enfants de 6 à 10 ans au 31/12 (- 6 ans avec dérogation)	105 €
Enfants de 11 à 13 ans au 31/12 (- 11 ans entrant au collège)	135 €
Enfants de 14 à 18 ans, études secondaires ou apprentissage	180 €
Enfants de 19 et 20 ans études secondaires ou apprentissage	185 €
Enfants - 25 ans, études supérieures et à charge fiscalement	220 €

Frais de garde – CESU

75€ mensuel pour un enfant jusqu'à 3 ans inclus.

45€ mensuel pour les enfants entre 4 et 11 ans inclus.

Ces forfaits seront multipliés par le nombre d'enfants éligibles et plafonnés à 1830€/an par collaborateur (soit 152,5€/mois).

Versement chaque trimestre échu en CESU préfinancées, net de charges sociales et d'impôt sur le revenu.

Ces montants seront proratisés en fonction de votre temps de travail. Ces montants continueront à être versés en cas d'arrêt maladie.

Allocation enfants handicapés <22 ans

Enfant ouvrant droit à l'allocation spéciale
Enfant dont le taux d'incapacité = > 50 %

100€

Enfant ouvrant droit à l'allocation spéciale avec complément
Enfant titulaire d'une carte d'invalidité (aucune condition d'âge)

250€

Retrouvez les modalités et Formulaires dans l'Espace EasyRh

LES ENFANTS MALADES

	1 enfants < 14 ans	2 enfants < 14 ans	3 enfants et + < 14 ans
Nbre jours/an	3 jours	6 jours	9 jours
Nbre jours /an si au moins 1 enf < 3 ans	6 jours	9 jours	12 jours

- + 2 jours si l'enfant est handicapé
- + 5 jours si hospitalisation
- + 5 jours si maladie contagieuse <14 ans

Père ou mère de famille, vous avez **1/2 journée pour visite médicale des 9ème et 24ème mois**, avec production de la copie du certificat de santé dédié à la CAF

Chantal
L'HOTELLIER
06 60 57 64 97

Hakim
BEN AHMED
06 61 48 33 37

Laurent
LEGOIS
07 87 20 87 16

Valentine
COROLLER
07 82 39 55 03

Emilie
SCONTRINO
06 77 05 76 92

Nathalie
PEDEJOUAN
06 60 63 95 65

Sylvie
BEN AHMED
06 25 76 71 29

Thierry
TROMPETTE
06 14 25 48 84